
**Direction de l'évaluation environnementale des
projets nordiques et miniers**

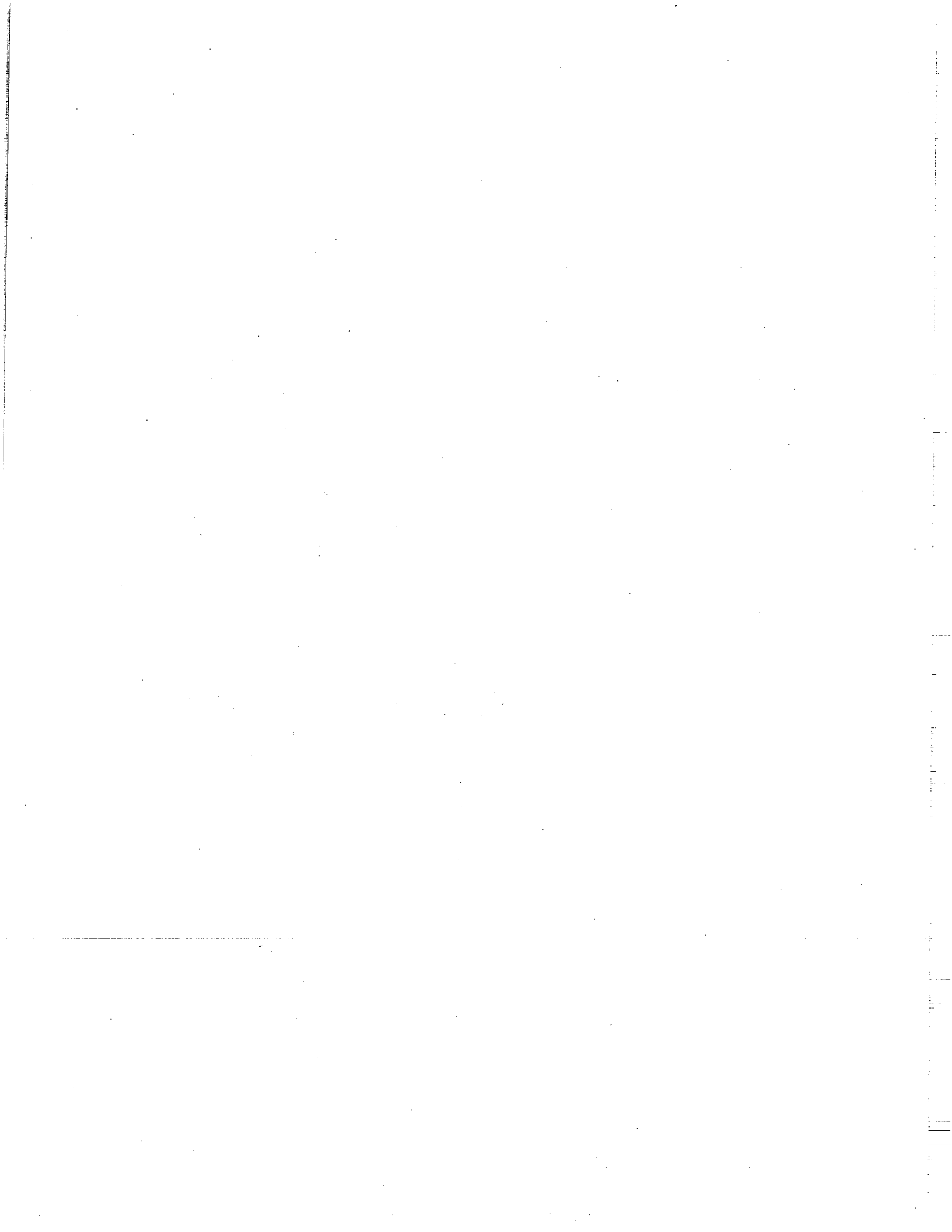
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'exploitation d'un gisement d'apatite
sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles
par Mine Arnaud inc.**

Dossier 3211-16-006

Le 26 avril 2013

**Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs**

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'exploitation d'un gisement d'apatite, sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-12-14	Réception de l'avis de projet
2011-01-13	Délivrance de la directive
2012-03-26	Réception de l'étude d'impact
2012-04-30	Réception du document de caractérisation des plans d'eau PE-4 à PE-7
2012-07-10	Transmission du document de la première série de questions et commentaires
2012-12-07	Réception du document de réponses à la première série de questions et commentaires (compléments n° 4 et n° 6)
2012-12-13	Réception de l'annexe 15 du complément n° 4 (modélisation atmosphérique)
2013-01-24	Réception du document de réponses aux questions et commentaires du public (complément n° 5)
2013-02-15	Transmission du document de la deuxième série de questions et commentaires
2013-03-14	Transmission de l'addenda n° 1 à la deuxième série de question
2013-03-15	Réception du document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires, incluant les réponses à l'addenda n° 1 (complément n° 7 et n° 8)
2013-04-17	Transmission du document de la troisième série de question et commentaires

2013-04-26	Réception du document de réponses à la troisième série de questions et commentaires
------------	---

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet minier Arnaud vise l'exploitation d'un gisement d'apatite localisé à environ 15 kilomètres à l'ouest du centre-ville de Sept-Îles, dans le canton d'Arnaud. L'initiateur, Mine Arnaud, détient un bloc de claims miniers contigus d'une superficie d'environ 56,5 km² sur lequel il compte implanter sa mine et ses installations. Le gisement d'apatite empiète sur plusieurs résidences privées, de même qu'une voie ferrée appartenant à la compagnie Chemin de fer Arnaud. De plus, une grande partie de la propriété recoupe le territoire de la ZEC de Matimek. La mine sera accessible par la route 138 où un chemin d'accès y sera construit. Le projet comporte de nombreuses infrastructures, dont les suivantes :

- une fosse à ciel ouvert dont les dimensions maximales atteindra environ 800 m de largeur sur 3,5 km de longueur avec une profondeur de 240 m;
- des installations de concassage;
- une usine de traitement du minerai;
- un système de chargement de concentré d'apatite;
- une halde à stériles et une aire de stockage temporaire de minerai concassé;
- une aire d'accumulation de minerai de basse teneur et trois aires d'accumulation de mort-terrain dont une servira de butte-écran;
- un parc à résidus miniers composé de plusieurs cellules permettant la ségrégation de deux types de résidus et une restauration progressive;
- un système de traitement des eaux usées industrielles;
- un système d'alimentation en eau potable;
- un entrepôt d'explosifs;
- des bâtiments de services.

Le concentré d'apatite sera acheminé vers le port de Sept-Îles (Pointe-Noire) par train, pour être ensuite livré, par bateau, à la compagnie Yara International ASA en Norvège, où il sera transformé en fertilisant agricole. L'alimentation électrique du projet sera assurée par une ligne de haute tension existante d'Hydro-Québec, située entre la fosse et les infrastructures du projet.

Mine Arnaud entend extraire un total de 556 Mt de minerai et de stérile avec un taux d'extraction annuel de 11,25 Mt de minerai d'apatite pour une durée de vie évaluée à 23 ans. La quantité de concentré produite sera de l'ordre de 1,4 Mt par année. La compagnie tentera de valoriser la magnétite titanifère, sous-produit de l'exploitation de l'apatite. Pour l'instant, ce minerai est considéré comme un résidu minier puisqu'aucun marché économiquement viable n'a été identifié pour l'instant. Malgré tout, la magnétite titanifère sera entreposée dans une cellule d'entreposage différente des autres résidus advenant qu'un marché se développe. Compte tenu de ses caractéristiques, le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du paragraphe *p* du premier alinéa de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, soit l'ouverture et l'exploitation de

toute mine, autre que métallifère, d'amiante ou d'uranium, dont la capacité de production est de 500 tonnes métriques ou plus par jour.

Un investissement de 750 M\$ est prévu par Mine Arnaud. Les coûts d'opération seront de l'ordre de 140 M\$ par année, incluant plus de 30 M\$ en salaire. Plus de 20 M\$ seront nécessaires pour la consommation électrique annuelle. De plus, le coût total de la restauration du site est estimé à 25,5 M\$. Le projet aura des retombées économiques relativement importantes pour les communautés locales, à la fois en terme d'emplois et de contrats. De 800 à 1 000 emplois directs seront créés en phase de construction et 330 en phase d'exploitation. Mine Arnaud entend privilégier l'embauche régionale et souhaite favoriser l'achat de biens et de services sur la Côte-Nord.

Le projet est prévu débiter au printemps 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- secteur Faune;
- le ministère des Finances et de l'Économie;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports du Québec;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le Secrétariat aux Affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

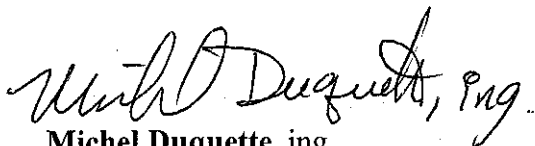
- MINE ARNAUD. *Projet minier Arnaud – Avis de projet*, décembre 2010, 42 pages;
- MINE ARNAUD. *Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – rapport principal*, par Roche, mars 2012, pagination multiple;
- MINE ARNAUD. *Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes des chapitres 1 à 6 et 8 à 16*, par Roche, mars 2012, pagination multiple;

- MINE ARNAUD. *Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes du chapitre 7*, par Roche, mars 2012, pagination multiple;
- MINE ARNAUD. *Projet minier Arnaud – Caractérisation des plans d'eau PE-4 à PE-7*, par Roche, avril 2012, 11 pages et 1 annexe;
- MINE ARNAUD. *Mémo technique – Plan d'échantillonnage pour l'évaluation de la concentration de matières particulaires totales (PMT) et particules fines (PM_{2,5}) en air ambiant autour de la future mine d'apatite de Mine Arnaud située à Sept-Îles*, par Genivar, mai 2012, 18 pages;
- MINE ARNAUD. *Réponses aux questions et commentaires du MDDEP reçus le 11 juillet 2012 – Complément n° 4 à l'étude d'impact sur l'environnement – volume 1 (Rapport principal et annexes 2 à 8)*, par Genivar, novembre 2012, 218 pages et 7 annexes;
- MINE ARNAUD. *Réponses aux questions et commentaires du MDDEP reçus le 11 juillet 2012 – Complément n° 4 à l'étude d'impact sur l'environnement – volume 2 (annexe 1)*, par Genivar, novembre 2012, pagination multiple, 1 annexe;
- MINE ARNAUD. *Réponses aux questions et commentaires du MDDEP reçus le 11 juillet 2012 – Complément n° 4 à l'étude d'impact sur l'environnement – volume 3 (annexes 9 à 15)*, par Genivar, novembre 2012, pagination multiple, 7 annexes;
- MINE ARNAUD. *Analyse du paysage – Complément n° 6 à l'étude d'impact sur l'environnement*, par Genivar, novembre 2012, 47 pages et 1 annexe;
- MINE ARNAUD. *Modélisation de la dispersion atmosphérique – annexe 15 du complément n° 4 – réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par Genivar, décembre 2012, 37 pages;
- MINE ARNAUD. *Réponses aux questions et commentaires du public – Révision 1 – Complément n° 5 à l'étude d'impact sur l'environnement*, par Genivar, janvier 2013, 178 pages et 3 annexes;
- MINE ARNAUD. *Rapport de modélisation hydrogéologique – Révision 1 – Complément n° 7 à l'étude d'impact sur l'environnement*, par Genivar, mars 2013, 43 pages;
- MINE ARNAUD. *Réponses à la deuxième série de questions et commentaires ainsi que l'addenda 1 – Complément n° 8 à l'étude d'impact sur l'environnement*, par Genivar, mars 2013, 125 pages et 2 annexes;
- MINE ARNAUD. *Réponse à la troisième série de questions et commentaires du MDDEP – Complément n° 9 à l'étude d'impact à l'environnement*, par Génivar, avril 2013, 75 pages;
- MINE ARNAUD. *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement – Révision 1*, par Génivar, avril 2013, 107 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 11 janvier 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Michel Duquette, ing.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers



Laurence Grandmont, M.Sc. Eau

Analyste

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers

